

Conseil Municipal du 26 juin 2023

à 18h00

N°ordre 13
N° identifiant 2023-0161

Titre Avis sur le recours à une ligne de trésorerie par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Poitiers

Rapporteur(s) Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN
Date de la convocation 20/06/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Robert ROCHAUD

PJ.

Membres en exercice 0
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants _____ Mandataires _____

Observations

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Ressources internes
------------------	--

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-34 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'avis conforme du Conseil municipal est nécessaire pour rendre exécutoire les délibérations du Centre communal d'action sociale (CCAS) relatives à un emprunt.

En l'espèce, une délibération sera présentée au Conseil d'administration du 28 juin prochain pour autoriser la Présidente à souscrire une ligne de trésorerie autorisant des tirages et des remboursements journaliers, pour couvrir ses besoins ponctuels.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques financières de la ligne de trésorerie utilisable par tirages	
Prêteur	La banque postale
Emprunteur	Centre communal d'action sociale (CCAS) de Poitiers
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	5 000 000,00 € (cinq millions d'euros)
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêt	4,450 %
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Garantie	Néant
Commission d'engagement	5 000,00 € (cinq mille euros), soit 0,100 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0,050 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Montant minimum 10 000 € pour les tirages.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de donner votre accord sur la souscription à un tel emprunt**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Robert ROCHAUD

RESULTAT DU VOTE

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	7.3	Emprunts	